1 Je stocke mes produits dans un local phyto aux normes

Fermé à clé, ventilé, identifié, ne contenant que des produits phytos dans l'emballage d'origine, éloigné des cours d'eau et des habitations, avec un système de rétention…

2 Je remplis mon pulvé avec une borne sécurisée avec clapet anti-retour, compteur volumétrique…

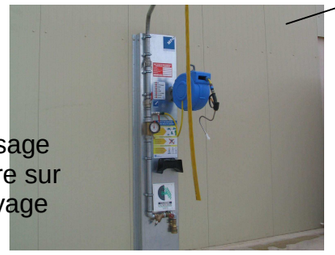

Le remplissage peut se faire sur l'aire de lavage ou pas.

3 Je rince mes bidons

Rinçotop

4

La principale difficulté est le bouchage des buses. Pour y remédier, il faut bien incorporer la bouillie grâce à **Top incorpo** qui permet la préparation d'une bouillie parfaitement homogène (produits solides et/ou liquides) pour une meilleure application, grâce à un brassage très rapide (250 litres/minute). Top incorpo est particulièrement adapté à l'agriculture biologique qui utilise beaucoup de poudre et où la qualité de la pulvérisation est primordiale.

5 Je lave mon pulvérisateur sur une station de lavage sécurisée

Tout effluent phytosanitaire est considéré comme dangereux, tout rejet dans le milieu est interdit.
Il faut donc récupérer, stocker et/ou traiter ces effluents.
On appelle effluent phytosanitaire tout liquide contenant des produits phytosanitaires (ex : surplus de bouillie, fond de cuve, eau de lavage…).

Avant tous travaux, il faut calculer les volumes d'effluents qui vont être produits sur l'exploitation pour ajuster les équipements

La principale composante d'une station de lavage est **l'aire de lavage** qui doit être facile d'accès et permettre un bon écoulement des eaux de lavage.
Valeurs minimales des pentes à respecter :

- Pente dalle > 30 mm/mètre
- Pente caniveau > 50 mm/mètre

Qu'elle soit individuelle ou collective, une station de lavage doit être équipée d'un déshuileur et d'un système de récupération et/ou traitement des effluents.
Il existe 15 systèmes agréés différents selon les modes d'action et les filières.
Certains nécessitent une cuve de stockage (ex : phytobac), d'autres pas (ex : heliosec).
Il existe aussi des prestataires qui emportent les effluents ou les traitent sur place.

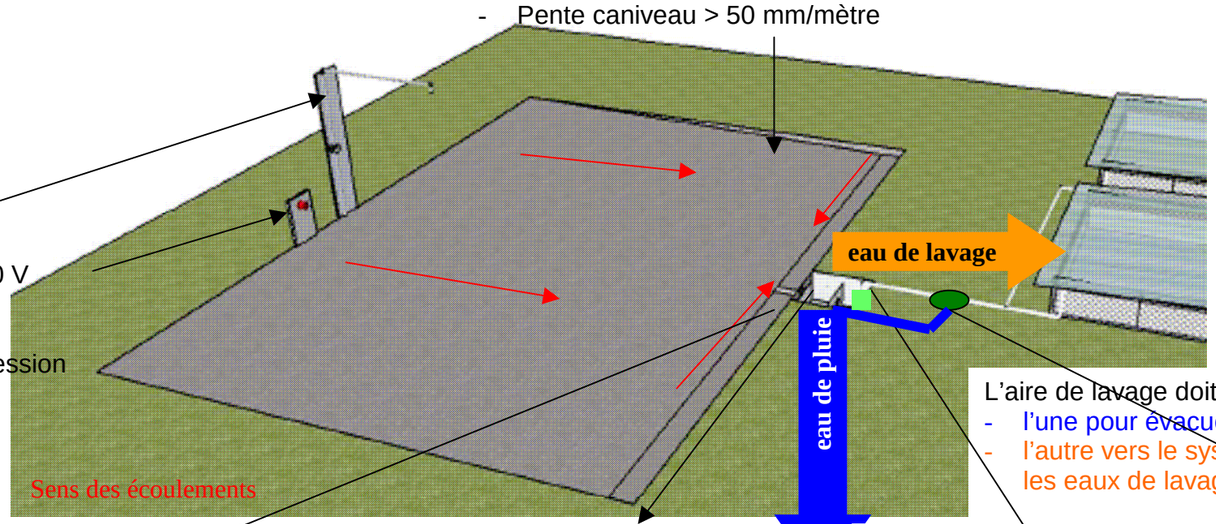

Prise 220 V pour pompe haute-pression

L'aire de lavage doit être équipée de deux sorties :

- l'une pour évacuer les eaux de pluie « propres » vers le milieu,
- l'autre vers le système de stockage et/ou de traitement pour les eaux de lavage.

Hors saison phyto

Caniveaux

Décanteur-dégrilleur

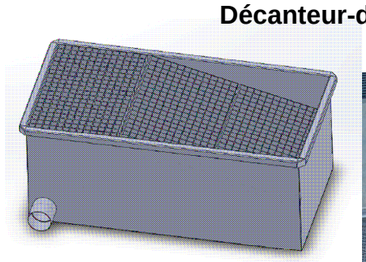

Déshuileur

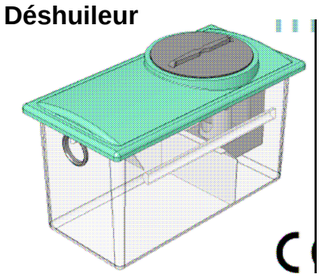

Station de relevage

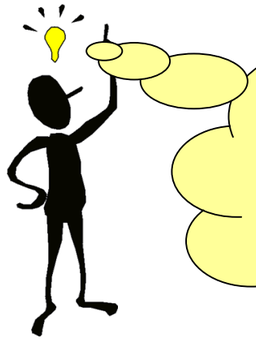

Plus il y a d'effluents et plus cela coûte cher, alors pensez à réduire au maximum les volumes !
- Bien calculer le volume/ha pour éviter les surplus !
- Laver à haute-pression + eau chaude + détergent

Combien ça coûte ?

1 laveur haute-pression	600 €
1 station de relevage	800 €
Tuyauterie	200 €
Système électrique	200 €
1 dalle (8 x 4 m) + caniveaux	8.000 €
1 système Heliosec	5.200 €
1 déshuileur	1.300 €
1 dégrilleur	2.000 €
TOTAL	**18.300 €**

Ces investissements peuvent bénéficier d'aides (PVE, CUMA…)

Questions à

Renaud Cavalier, chef du service agro-équipement de la Chambre d'agriculture du Gard et concepteur des produits TOP.

Tous ces équipements ont un coût, comment réduire la facture ?

La réglementation oblige les agriculteurs à remplir et laver leur pulvérisateur avec des systèmes sécurisés mais ils peuvent le faire à plusieurs soit au travers d'une CUMA, soit avec un partenariat comme les collectivités locales (commune et/ou communauté de communes). **En plus d'une économie d'échelle, cette solution peut bénéficier de subventions.** Ainsi le Gard est équipé de 150 stations Top remplissage. Une station collective de lavage des pulvérisateurs **Top lavage** a été construite à Vallabrègues grâce à la communauté de communes Terre d'Argence.

Peut-on laver pulvérisateur et machine à vendanger sur la même aire ?

Une aire de lavage peut être mixte pulvérisateur et machine à vendanger mais le lavage de ces deux types de machines est très différent techniquement et réglementairement.
Pour laver un pulvé, il faut peu d'eau (~ 100 l) et un laveur haut-pression alors que pour une machine à vendanger il faut beaucoup d'eau et surtout pas de pression.
De plus, tous les viticulteurs lavent leurs machines en même temps, il faut donc en général plusieurs poste de lavage, ce qui n'est pas le cas pour les pulvérisateurs. Enfin, les deux eaux de lavage ne sont pas soumises à la même réglementation et doivent être orientées vers des circuits différents.

Quel est le rôle de la Chambre d'agriculture dans les bonnes pratiques phytos ?

Notre principal objectif est de proposer aux agriculteurs des équipements faciles à utiliser qui respectent la réglementation et préservent l'environnement tout en limitant les risques pour leur santé. Nous aidons les agriculteurs, individuellement ou collectivement, à trouver la meilleure solution technique et économique. Notre action se concrétise par la réalisation de diagnostic technico-économique personnalisé adapté à chaque exploitation, avec devis et recherche de financement. Nous proposons également des formations, comme le certiphyto, obligatoire à partir d'octobre 2014 pour tous les chefs d'exploitation et les salariés qui manipulent des produits phytos.

En tant qu'expert pulvérisation, quels conseils donner aux agriculteurs…

Je tiens à rappeler que les conditions essentielles pour réussir une bonne pulvérisation sont :

- **Le nombre de rangs traités** : traiter un rang sur 2 est indispensable,
- **La qualité des gouttelettes** : plus les gouttes sont petites, plus la surface couverte est grande,
- **Les conditions d'applications**, notamment météo : pas de vent ni de fortes chaleurs.
- **Un pulvérisateur bien entretenu et bien réglé :** volume/ha (ex : 100 à 150 l/ha pour un pulvé pneumatique), la vitesse d'avancement (~ 4,5 et 6 km/h), la prise de force (540 tours/minute)…

Enfin, que faire de ses déchets agricoles ?

Les ramener là où on les a achetés. Tous les déchets agricoles sont collectés puis recyclés : bidons vides (rincés et égouttés), emballages souples, produits non utilisables, plastiques agricoles… Des collectes gratuites sont organisées dans le Gard 3 fois par an (avril, juin, octobre) par les distributeurs, dans le cadre de la filière ADIVALOR.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

La Chambre d'agriculture du Gard vous conseille pour concevoir votre « « pôle phyto » en respectant réglementation & environnement. Pour un diagnostic technico-économique personnalisé, contactez Yves Négrier au 04.66.04.50.87 ou yves.negrier@gard.chambagri.fr
Cette action bénéficie du soutien financier du Conseil Général du Gard.

Je REMPLIS mon pulvé à une station de remplissage aux normes

L'arrêté du 12 sept. 2006 précise les conditions à respecter :
- Un moyen empêchant le retour de l'eau de remplissage de la cuve vers le circuit d'eau (ex : clapet anti-retour),
- Un moyen empêchant le débordement de cuve.

Il existe différentes solutions :

Top remplissage collectif

Mini-top

Top remplissage individuel

Je LAVE mon pulvérisateur

à la parcelle

ou

sur une aire de lavage
Lire explications page suivante

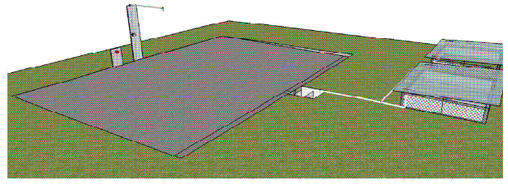

Top Lavage est un laveur haute-pression qui permet de laver le pulvérisateur à la parcelle, une alternative autorisée par la réglementation. Ainsi l'agriculteur n'est pas obligé d'investir dans une aire de lavage en dure. Il s'engage à laver son pulvérisateur à la parcelle, jamais au même endroit et à plus de 50 mètres des points d 'eau. Top lavage est autonome puisqu'il a sa propre cuve d'eau (100 litres). Il existe en version moteur thermique ou moteur hydraulique alimenté par l'hydraulique du tracteur porteur.